



PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 19 mars 2015

Sur convocation du 13 mars 2015 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- M. Christophe BOHN, secrétaire de séance
- Mme Yanna MAGNALDI, secrétaire administratif

2. Appel des conseillers

Etaient présents :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1. Luc ADONETH | 15. Hélène BIEGEL |
| 2. Christian OTTENWAELDER | 16. Pascal MATHIEU |
| 3. Olivier ECKERT | 17. Pascal HELDE |
| 4. Eric BRUNSTEIN | 18. Nathalie EL JAMRI |
| 5. Suzanne GOETTELMMANN | 19. Christophe ELSAESSER |
| 6. Anne-Catherine DORIDANT | 20. Nadine GUTHAPFEL |
| 7. Sylvie LIGNER | 21. Christine GILL |
| 8. Stéphane SIGRIST | 22. Michel GOETTELMMANN |
| 9. Daniel BROCKER | 23. Sandrine DEMAY |
| 10. Patrick DELSART | 24. Pascale KOENIG |
| 11. | 25. Cathy WEBER |
| 12. | 26. Christophe BOHN |
| 13. Marie Antoinette SYLVESTRE | 27. Bénédicte SADOWNICZYK |
| 14. Jean-Paul BARTH | |

Absents excusés :

- 11. Mme Jocelyne AMBERG donne procuration à Mme Sandrine DEMAY
- 12. M. Joseph DUSSOURD donne procuration à M. Christian OTTENWAELDER

Assistait en outre : Mme Yanna MAGNALDI, Directeur Général des Services

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2015

Après lecture, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2015

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

4. SMICTOM : Informations

5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

- 5.1. Instruction des demandes d'autorisation au titre des droits des sols : avenant relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général
- 5.2. Halle SNCF : mise à disposition d'un local de stockage au profit d'une association

6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

- 6.1. Détermination des taux des 3 taxes directes locales et de la cotisation foncière des entreprises
- 6.2. Personnel :
 - 6.2.1. Remplacement d'un agent de propreté : autorisation de recruter un agent en contrat aidé
 - 6.2.2. Création du dispositif « Compte Epargne Temps »
- 6.3. Subvention complémentaire pour le financement de l'ascenseur du centre de randonnée Marcel Rudloff
- 6.4. Subvention à l'association des commerçants
- 6.5. Adhésion à l'Agence Technique d'Ingénierie Publique (Conseil Général)

7. Tourisme – Espaces verts – Associations et manifestations sportives – ELT

- 7.1. Prix « Maisons fleuries » 2014 : Fixation des prix (soirée du 12 mai)
- 7.2. Journée de plantation 25/04/2015 - information
- 7.3. Slow up - information

8. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

- 9.1. Locations de l'Espace les Tisserands : Tarifs 2016/2017
- 9.2. 250ème anniversaire de l'orgue Silbermann : informations
- 9.3. Journée du patrimoine : informations
- 9.4. Association les remparts de Chatenois : désignation des membres de droit

10. Affaires sociales – Solidarité

11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Suivi technique de l'Espace Les Tisserands

- 11.1. AFUA les Fleurs : Acquisition des parcelles section 18 n°714, 715, 716, et 717
- 11.2. Zone d'activité Sulzfeld : Occupation sans droit ni titre des parcelles n°494 /497 section 11 : autorisation du Maire à ester en justice
- 11.3. Patrimoine foncier : Echange avec la fondation de l'œuvre notre Dame

12. Droit de Préemption Urbain

13. Informations – Communications – Décisions

- 13.1. Communauté de Communes de Sélestat – Intervention de M. Patrick DELSART
Petite Enfance – Mise en place du contrat Enfant Jeunesse – Renouvellement des marchés publics – Mission Locale
- 13.2. Divers :
- Journée Internationale de la Forêt : samedi 21 mars 2015
 - Planning des élections départementales du 22 et 29 mars 2015
 - Visite de la Maison du Distillateur : mardi 31 mars à 19H00
 - Ballade du Conseil Municipal : samedi 27 juin

4. SMICTOM

5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine - Services techniques

Rapporteur : M. Christian OTTENWAELDER

5.1 Instruction des demandes d'autorisation au titre des droits des sols : avenant relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général

La commune a confié l'instruction des demandes d'autorisation au titre des droits des sols au Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme, du Conseil Général.

Depuis 2010, la contribution était de 1.50 euros par habitant.

Il est proposé d'autoriser le renouvellement de la convention à compter du 01 janvier 2015 dans le cadre d'un avenant.

Le Conseil Municipal

ACCEPTTE la proposition d'avenant à la convention d'instruction des demandes d'autorisation au titre des droits de sols portant la redevance de cotisation à 2 euros par habitant par an

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.2 Halle SNCF : mise à disposition d'un local de stockage au profit d'une association

L'association les « Narre vo Kestaholtz » a sollicité la commune afin de bénéficier de la mise à disposition d'un local de stockage.

Le Conseil Municipal

DECIDE la mise à disposition à titre gratuit à compter du 01 avril 2015 et pour une durée de un an d'une surface de 40 m² dans la halle SNCF, route de Scherwiller au profit de l'association les « Narre vo Kestaholtz » représentée par sa présidente Mme Nathalie GRIESMAR

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

Arrivée d'Hélène BIEGEL

6.1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2015

M. Olivier ECKERT rappelle qu'au moment du vote du budget primitif 2015 le 29 janvier dernier, une somme de 1 800 000 euros de produit fiscal a été retenue au vu des données de l'année 2014.

Il précise que la dernière augmentation des taux de 5 % avait été votée au titre de l'exercice 2009.

A taux constant, les recettes attendues sont :

- taxe d'habitation	18.26 %	905 331.00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	12.69 %	565 974.00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	41.80 %	66 755.00 €
- cotisation foncière des entreprises	16.88 %	210 325.00 €
		1 748 385.00 €

Une augmentation des taux de 5 % comme préconisé lors de la commission du 20 janvier 2015 apporterait les recettes suivantes :

- taxe d'habitation	19.17 %	950 449.00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	13.32 %	594 072.00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.89 %	70 092.00 €
- cotisation foncière des entreprises	17.72 %	220 791.00 €
		1 835 404.00 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 mars 2015

Le Conseil Municipal

DECIDE d'augmenter le taux des contributions de 5% et

FIXE les taux suivants

- taxe d'habitation	19.17 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	13.32 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.89 %
- cotisation foncière des entreprises	17.72 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.2. Personnel

6.2.1 Remplacement d'un agent de propreté : autorisation de recruter un agent en contrat aidé

Suite à l'absence pour maladie d'un agent de propreté, la commune a décidé de recruter une nouvelle personne en contrat unique d'insertion.

Le contrat aura une durée initiale de 12 mois à compter du 6 mars 2015, et la durée sera de 28 heures hebdomadaires rémunérées sur la base minimale du SMIC.

Le Conseil Municipal

AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.2.2 Création du dispositif « Compte Epargne Temps »

- VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret n° 2001-623 du 12 Juillet 2001 relatif à la mise en œuvre de l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret n° 2004-878 du 26 Août 2004 relatif à l'institution du Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le protocole d'accord relatif à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail mis en œuvre dans la collectivité / l'établissement public à compter du 1^{er} Janvier 2002 par délibération en date du 7 mars 2002 ;
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 24 février 2015 ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 10 mars 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'instaurer le Compte Epargne Temps pour les personnels de la commune de Châtenois à compter du 1^{er} avril 2015;

DECIDE de fixer les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps comme suit :

- Agents bénéficiaires :

- tous les fonctionnaires et agents non titulaires employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet travaillant de manière continue et ayant accompli au moins une année de service ouvrent droit au Compte Epargne Temps, à l'exclusion :

- des fonctionnaires stagiaires

- des fonctionnaires soumis à un régime d'obligation de service (assistants maternels et employés des écoles).

- Ouverture :

L'ouverture du Compte Epargne Temps peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.

- Alimentation

Le Compte Epargne Temps peut être abondé par le report de :

- jours de réduction du temps de travail,

- jours de congés annuels sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année ne puisse être inférieur à vingt,

- tout ou partie des jours de repos compensateurs limités à 6 jours,

Le nombre total de jours inscrits sur le Compte Epargne Temps ne peut excéder 60.

Pour des agents à temps partiel ou employés à temps non complet, le nombre maximum de jours pouvant être épargnés par an ainsi que la durée minimum des congés annuels à prendre sont proratisés en fonction de la quotité de travail effectuée.

L'alimentation du Compte Epargne Temps se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 15 décembre de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son Compte Epargne Temps (jours épargnés et consommés), dans les 30 jours suivant la date limite prévue pour l'alimentation du compte.

- Utilisation

L'agent peut utiliser tout ou partie de son Compte Epargne Temps dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.

Tout refus opposé à une demande de congés au titre du Compte Epargne Temps doit être motivé. L'agent peut former un recours devant l'autorité territoriale, qui doit alors consulter la Commission Administrative Paritaire avant de statuer.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

La monétisation du CET n'est pas prévue par la collectivité au présent règlement.

- Régime juridique

Les congés pris au titre du Compte Epargne Temps sont assimilés à la position d'activité. Les droits à rémunération sont maintenus.

- Changement d'employeur

Le fonctionnaire conserve ses droits à congés acquis au titre du CET en cas de

- Détachement dans la fonction publique d'Etat ou hospitalière :
- Disponibilité, position hors cadre, accomplissement du service national, congé parental ou de présence parentale
- Mise à disposition : l'autorisation est donnée par l'administration d'accueil
- En cas de mutation ou de détachement

- Radiation des cadres

Les droits à congés accumulés sur le Compte Epargne Temps doivent être soldés avant la cessation définitive d'activité de l'agent.

En cas de décès du bénéficiaire d'un Compte Epargne Temps, ses ayants droit sont indemnisés. Le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est multiplié par le montant forfaitaire correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent au moment de son décès.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.3. Subvention complémentaire pour le financement de l'ascenseur du Centre de Randonnée Marcel Rudloff

M. le Maire signale à la commission que lors de l'établissement du BP 2015 avait été inscrite une subvention exceptionnelle de 7 500 € concernant le financement de l'ascenseur du Centre de Randonnée Marcel Rudloff.

Or la commune s'était engagée sur une somme de 22 760 € dont 15 000 € avaient été payés en 2013. A ce jour, le Centre de Randonnée a reçu 22 500 €, il manque donc 260 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 mars 2015

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires, soit 260 euros, au compte 6748 fonction 025, au profit du Centre de Randonnée 98 Rue du Maréchal Foch, 67730 Châtenois.

Abstention : 1 (Olivier ECKERT)

Voix pour : 26

6.4 Subvention pour l'association des commerçants

M. ECKERT informe la commission que lors de l'établissement du BP 2015 aucune subvention n'a été inscrite pour l'association des commerçants.

Suite à l'arrêt de la participation du FISAC et sur proposition du Maire, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 200 euros.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 mars 2015

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires, soit 200 euros, au compte 65748 fonction 025 au profit de l'association des commerçants.

Abstentions : M. SIGRIST Stéphane, Mme Antoinette SYLVESTRE et M. BARTH Jean Paul

Voix pour : 24

6.5 Adhésion à l'Agence Technique d'Ingénierie Publique (Conseil Général)

Le Conseil Municipal

CONFIRME son intention d'adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et

CONFIRME son intérêt notamment pour les missions suivantes :

- Application du Droit des Sols (ADS),
- Conseil en aménagement et urbanisme,
- Accompagnement à la conduite d'étude, d'action, de projet d'intérêt intercommunal ou départemental ou l'élaboration d'un projet de territoire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Tourisme – Espaces verts, Associations sportives et manifestations sportives – ELT

Rapporteur : M. Eric BRUNSTEIN

7.1 Prix « Maisons fleuries » 2014 : Fixation des prix

M. BRUNSTEIN indique que la soirée de remise des prix au concours des maisons fleuries 2014 aura lieu le mardi **12 mai à 20h**, à l'Espace Les Tisserands.

Un crédit de 3700€ a été prévu au budget pour les prix des maisons fleuries 2014.

Il se décompose comme suit :

numéraires pour 2105€ répartis entre les lauréats

bouquets pour 320€

tombola pour 450€

livres pour 50€

fleurs pour 675€

lots de vin pour 100€

Vu l'avis favorable de la commission qui s'est réunie le 16 mars 2015 pour déterminer le montant des prix à allouer aux différents lauréats du concours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer de la manière suivante les prix à remettre aux lauréats des maisons fleuries 2014 pour les notes correspondantes :

19,95/19,90 : 70€ - 19,75 : 65€ - 19,50 : 55€ - 19,25 : 45€ - 19,00/18,75 : 40€

18,50 : 35€ - 18,00 : 30€ - 17,50 : 25€ - 17,00 : livres

Les crédits nécessaires pour la remise des prix sont inscrits à l'article 6714 fonction 824 du Budget Primitif 2015.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7.2 Journée de plantation 25/04/2015 - information

L'opération de plantation par le conseil municipal aura lieu le samedi 25 avril à l'atelier du service technique.

7.3 Slow up - information

A l'occasion du Slow up le dimanche 07 juin 2015, Bergheim sera ville de départ.

Châtenois maintient son village d'accueil (de la mairie puis sur la rue du Maréchal Foch) et sa place festive devant l'école élémentaire Krafft. L'OMS et l'association « Lor'run et les petits champions » s'y installeront pour proposer des animations ludiques.

La commune financera un jeu de rodéo pour enfants.

M. BRUNSTEIN souligne l'importance des signaleurs et bénévoles impliqués dans l'organisation. Il rappelle que la commune a mené une opération de sensibilisation à l'égard des responsables associatifs pour que chaque association fournisse deux bénévoles, et rappelle que le listing des signaleurs doit être finalisé pour le 30 mars 2015 au plus tard.

8. Affaires scolaires CM Enfants- Jeunesse-Périscolaire et Petite Enfance

9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

Rapporteur : Mme Anne Catherine DORIDANT

9.1. Locations de l'Espace les Tisserands : Tarifs 2016/2017

Le Conseil Municipal

DECIDE l'application des tarifs indiqués dans le document joint pour toutes les locations à compter du 01 janvier 2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9.2. 250ème anniversaire de l'orgue Silbermann : informations

Cette manifestation démarrera le 22 mars avec le premier concert donné par les « Petits chanteurs de Saint André » de Colmar.

La communication se fera de la manière suivante :

- création d'un dépliant retraçant toutes les manifestations,
- article de presse dans les journaux,
- communication aux conservatoires de Colmar et de Strasbourg,
- création d'une affiche.

Une programmation très variée et de qualité a été choisie afin d'attirer un large public.

Mme DORIDANT remercie les conseillers municipaux qui ont répondu à son appel et ont distribué les dépliant dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

9.3. Journée du patrimoine : informations

Une réflexion est déjà entamée sur la prochaine édition des journées du patrimoine qui aura lieu à Châtenois le 20 septembre 2015.

Prochainement, une réunion rassemblera tous les acteurs de cette journée (guides, intervenants...)

En projet :

- visites guidées des remparts et du quartier du château,
- cycle de visite des églises et des chapelles baroques (Saint Georges, Sainte Croix et Sainte Anne) avec animations musicales,
- présentation et accessibilité de l'orgue Silbermann,
- exposition des objets de fouilles dans la Tour des Sorcières, en espérant que le PAIR voudra bien réitérer l'exposition,
- jeux de piste pour les enfants de l'école primaire,
- jeux de piste au travers du Géocaching pour les adolescents (création du foyer socio culturel).

Par contre, une réflexion à une signalétique beaucoup plus grande reliant les différents lieux et indiquant le quartier du château à partir de la Route des Vins.

17 avril : présentation des fouilles

9.4. Association les remparts de Châtenois : désignation des membres de droit

Afin d'assurer la représentation de la commune au sein de l'association des Remparts de Châtenois, il convient de désigner 4 membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

DESIGNE M. le Maire, Mme Anne Catherine DORIDANT chargée de le représenter ainsi que M. Eric BRUNSTEIN et Mme Bénédicte SADOWNICZYK.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10. Affaires sociales – Solidarité

11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale- Développement durable – Suivi technique de l'Espace les Tisserands

Rapporteur : M. Stéphane SIGRIST

11.1 AFUA les Fleurs : Acquisition des parcelles section 18 n°714, 715, 716, et 717

Pour le bon déroulement et la poursuite du projet de réalisation de l'AFUA les Fleurs, la commune s'est portée garante d'un ensemble de propriétaires indivis.

Le service des domaines ayant rendu son avis le 10 février 2015, la succession va être réglée par Me REISACHER, et quatre parcelles vendues à la commune en section 18 n°714, 717, 715, 716 pour une surface totale de 8.46 ares.

Avant qu'il soit procédé aux délibérations, Mme !lvie "#\$%&' quitte la salle(

Le Conseil Municipal

FIXE le prix de vente à 128 490,60 euros, dont 71 910 euros pour les terrains nus à payer aux membres de la succession LIGNER et 56 580,60 euros à verser directement à l'AFUA les Fleurs

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2111 fonction 01.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (26 voix)

**11.2 Zone d'activité Sulzfeld : Occupation sans droit ni titre des parcelles n°494 et 497
section 11 : autorisation du Maire à ester en justice**

Sans objet

11.3 Patrimoine foncier : Echange avec la fondation de l'œuvre notre Dame

Pour procéder à l'aménagement du parking destiné au covoiturage à proximité du giratoire d'accès à l'autoroute A35

Après avoir pris connaissance de l'avis de France Domaine en date du 15 octobre 2014

Le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte d'échange sans soulte des parcelles cadastrées

Commune de Châtenois – lieudit Neuerweg – section 49 n°345 de 11,21 ares

Commune de Châtenois – lieudit Neuerweg – section 49 n°346 de 1,00 are

Appartenant à la Fondation de l'Œuvre Notre Dame

Contre les parcelles cadastrées

Commune de Châtenois – lieudit Bocksmatten section 45 n°89 de 15.34 ares

Commune de Châtenois – lieudit Bocksmatten section 46 n°81 de 19.88 ares

Appartenant à la commune de Châtenois

FIXE la valeur de chaque lot au prix symbolique de 15 euros

CHARGE Me NUSS, notaire à CHATENOIS de rédiger l'acte d'échange

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants portant sur le Droit de Prémption Urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 1987 instaurant le D.P.U. sur le ban de la commune ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en dates du 30 août 1988, 27 juin 1989 et 28 juillet 1999 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain ;

Vu la délibération du 19 décembre 2012 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain afin de le faire porter sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme

Vu les déclarations d'intention d'aliéner présentées par Maîtres GENY et SCP NUSS et MOREAU

Après en avoir délibéré,

RENONCE à l'unanimité à user du droit de prémption sur les biens immobiliers suivants :

1. Vente M. DONTENVILLE Gilbert – Lieudit Bourg– Section 18 n° 709/644 avec 3,57 a – non bâti
2. Vente M. SOHLER Grégory – rue des Goumiers – Section 3 n° 77 avec 2,05 a – non bâti
3. Vente Mme SCHAAL Manuela et M. et Mme Claude et Esther JENNY – 12 rue de Lorraine – Section 4 n° 122/81 avec 0,04 a, n° 219/80 avec 9,04 a, n° 222/79 avec 0,08 a – bâti

4. Vente M. MATHIS David et Mme KOEBEL Stéphanie – 15 route de Sélestat – Section 48 n° 64 avec 7,40 a, n° 65 avec 14,81 a, n° 66 avec 6,90a, n° 67 avec 18,68 a, n° 68 avec 30,41 a, n° 87 avec 50,49 a – bâti
5. Vente Mme HEIM Carole – 16 rue du Frankembourg – Section 8 n° 138/30 avec 4,11 a – bâti
6. Vente Consorts MARTIN – 21 rue de Ribeauvillé – Section 5 n° 58 avec 3,56 a – bâti

13. Informations - Communications - Décisions

13.1 Communauté de Communes de Sélestat –
Petite Enfance – Mise en place du contrat Enfant Jeunesse – Renouvellement des marchés publics –
Mission Locale

Intervention de M. Patrick DELSART

Hormis les participations à diverses instances, les responsabilités au titre de la vice-présidence auprès de la CCS, que je porte pour Châtenois, sont engagées sur les actions et dossiers suivants :

1 – Conceptualiser et donner un cap à la politique Petite Enfance de la CCS au travers de 4 thèmes fédérateurs

(A partir des enjeux identifiés et du Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents 2014, validé en Bureau Informel et en Commission Enfance/jeunesse) :

La petite enfance est partie prenante d'une politique d'aide et de soutien au service de toutes les familles du territoire.

La qualité d'accueil, de la petite enfance comme du périscolaire, est l'expression des valeurs éducatives et familiales. Elle trouve sa force dans notre volonté de consolidation et d'harmonisation des prestations de service.

Les activités de la petite enfance et du périscolaire sont actrices du développement local, durable et adapté.

Vivre en Centre Alsace, c'est la possibilité d'un parcours personnalisé pour tous, de la petite enfance au jeune adulte.

S'y inscrivent les actions en cours et projets 2015 / 2016 :

Accompagnement et continuité des services existants (La Farandole : 2 multi-accueils, 2 micro-crèches, RAM ; ARSEA : 1 micro-crèche).

Contrat Enfance Jeunesse 2015 – 2018 à renouveler avec la CAF (pour mémoire, la période 2011- 2014 a porté sur la participation de la CAF de 1.18 M€ en investissement et 1.40 M€ en fonctionnement).

Vers un pré-projet de Guichet Unique sur le territoire (une base de données unique des places disponibles gérée par un professionnel à partir de divers sites).

Soutien au renforcement de la coordination du RAM (passage de 1 ETP à 1.6 ETP à budget constant) – Association La Farandole.

Accompagnement des micro-crèches privatives : « Le P'tit Home d'Alsace » à Muttersholtz, « Le train des Chérubins » et « Les sens du jeu » à Sélestat.

Accompagnement du projet de Lieu d'Accueil Enfants Parents Itinérant (LAEP) – ARSEA/Espérance (Soutien à la parentalité, rupture de l'isolement et socialisation, proximité et accessibilité, rural et urbain).

Parentalité : approche transversale et mise en commun de problématiques partagées autour du rôle des parents, en lien avec les CCAS des communes et les Ateliers Parentalité de Sélestat.

2 – Prospective périscolaire

Dans le contexte de la mise en place du Projet Educatif Territorial (PEDT) 2015 – 2017 de la CCS, dont les Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP), s'inscrivent également les prémices de la consolidation et de l'harmonisation des activités périscolaires.

La fin des conventions actuelles conclues avec les associations en charge de l'organisation et la gestion des structures de La Vancelle (MJC), Scherwiller (CSF/OPAL) et Châtenois (CSF) interviennent à l'issue de l'année scolaire en cours (Rencontre avec les Présidents et Comites fin 2014).

La mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offre de marché public est engagée en vue de la rentrée de septembre 2015. Au-delà de la procédure de marché public, il s'agit également d'accompagner les bénévoles associatifs s'ils n'étaient pas reconduits dans la gestion des périscolaires concernés.

3 – Jeunesse – Mission Locale de Sélestat et environs

Validation et mise en œuvre du Projet de structure 2015 – 2017 avec le DIRECCTE, la Région Alsace. Un conventionnement de partenariat avec Pôle Emploi est en cours.

Un Bulletin d'information semestriel a été édité par la Mission Locale et transmis aux communes et aux 7 Communautés de Communes. Chaque commune est sensibilisée à ses jeunes pris en charge par la Mission Locale. Ainsi, 49 jeunes castinétains (es) ont été accompagnés par la Mission Locale et 58 en 2014.

Mise en place de la « Garantie Jeunes » à partir d'avril 2015. Il s'agit d'un accompagnement des jeunes les plus vulnérables dans le contexte de « site pilote ».

Union Régionale des Missions Locales : développement de réseau et positionnement au regard de la loi NOTRe.

13.2 Divers :

- Journée Internationale de la Forêt : samedi 21 mars 2015
- Planning des élections départementales des 22 et 29 mars 2015
- Visite de la Maison du Distillateur : mardi 31 mars à 19H00
- Balade du Conseil Municipal : samedi 27 juin
- **Inauguration du sentier des murailles et des Vignes : samedi 09 mai 2015 – 10H00**

M. le Maire clôt la séance à 20H30

Christophe BOHN
Secrétaire de séance

Luc ADONETH
Maire

Yanna MAGNALDI
Secrétaire Administratif